

Annexe 5 - Denrées stockées et produits transformées

1.1. Céréales séchées, produits à base de céréales et grains destinés à la consommation humaine soumis à exigences particulières

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
<i>Cannabis sativa</i> - Chanvre	Grains entiers ou décortiqués	Certificat phytosanitaire	Un échantillon représentatif a été inspecté
<i>Papaver somniferum</i> - Pavot	Sous toutes formes	Certificat phytosanitaire	
<i>Pinus picea</i> - Pignon	Grains non grillés ou non pelés	Certificat phytosanitaire	
<i>Coffea</i> spp. – Café	Grains verts départés	Certificat phytosanitaire	1) Les grains sont exempts de pulpes ET 2a) Les grains sont exempts d'individus et de signe de la présence de <i>Hypothenemus hampei</i> OU 2b) Les grains ont subi un traitement par fumigation appropriée OU 2c) Les grains ont subi un traitement à la chaleur à 70 °C pendant au moins 4 heures. OU 2d) Un traitement au froid à -18°C pendant au moins 7 jours

1.2. Parties de plants destinés à la consommation humaine soumis à exigences particulières

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
<i>Piper methysticum</i> - Kava	Racines séchées entières	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire	1a) Les racines sont exemptes de toutes trace de terre et ne contiennent pas d'écorce OU 1b) Les produits ont subi un traitement approprié ET 2) Le colis ne doit pas contenir d'insectes, de graines, de particules de terre, de déjections animales, de matières animales ou de matières végétales (paille, morceaux de tiges, racines, écorce) d'une espèce autre que <i>Piper methysticum</i>
<i>Piper methysticum</i> - Kava	Racines séchées sous forme de chips	Aucun document phytosanitaire	
Agrumes et produits à base : <i>Citrus</i> spp. - Citron, mandarine, orange, pamplemousse, pomelo, tangerine <i>Fortunella</i> spp. et leurs hybrides - Kumquat Et les hybrides	Feuilles séchées	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire	Les feuilles proviennent d'un pays ou d'un site de production certifié exempt de <i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>citri</i> (chancre citrique) OU Les feuilles ont été autoclavées à 118°C pendant 30 minutes à 100 kPa OU Les feuilles ont été chauffées à 85°C à 40 % au moins d'humidité relative pendant au moins 8 heures continues
	Produits contenant plus de 5% de peau déshydratée et non mise en conserve Feuilles séchées	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire (sauf exception du point B)	1a) Le produit provient d'un pays ou une région certifiés exempt de <i>Xanthomonas axonopodis</i> pv. <i>citri</i> (chancre citrique) OU 1b) Le produit a été autoclavé à 118°C pendant 30 minutes à 100 kPa OU 1c) Le produit a été chauffé à 85°C à 40 % au moins d'humidité relative pendant au moins 8 heures continues ET 2a) Le produit provient d'un pays ou d'une zone certifié exempt de <i>Pseudocercospora angolensis</i> OU 2b) Aucun symptôme de <i>Pseudocercospora angolensis</i> n'a été observé dans la zone de production ou dans ses environs immédiats (lors de la dernière

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
			période de végétation) ET aucun fruit récolté dans la zone de production n'a présenté de symptôme de <i>P. angolensis</i> ET 3a) Le produit provient d'un pays ou d'une zone certifié exempt de <i>Phyllosticta citricarpa</i> OU 3b) Aucun symptôme de <i>Phyllosticta citricarpa</i> n'a été observé dans la zone de production ou dans ses environs immédiats (dernière période de végétation) aucun fruit récolté dans la zone de production n'a présenté de symptôme de <i>Phyllosticta citricarpa</i> OU 3c) les produits proviennent d'une culture ayant subi des traitements au champ contre <i>Phyllosticta citricarpa</i> ET aucun des fruits récoltés au site de production n'a présenté de symptôme de <i>Phyllosticta citricarpa</i> ET 4) Si au moins une des conditions d'importation ci-dessus ne peut être respectée, les produits doivent avoir été traités à la chaleur à la température de 85°C pendant 8 heures
Toutes espèces	Feuilles entières séchées, racines séchées, fleurs, parties de plants séchés mais non broyés	Certificat phytosanitaire	

1.3. Fruits et légumes transformés

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
Tous	Fruits frais : râpés, coupés en morceaux ou lanières	Certificat phytosanitaire	

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
<i>Cocos nucifera</i>	Fruits desséchés ou déshydratés à usage autre que personnel	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire	La pulpe a été séchée par un processus permettant une montée en température entre 80 et 100°C pendant au moins 45 minutes
<i>Carica papaya</i> - Papaye <i>Durio zibethinus</i> - Durian <i>Mangifera indica</i> - Mangue	Fruits desséchés ou déshydratés à usage autre que personnel	Certificat phytosanitaire	1a) Les produits sont certifiés exempts de <i>Aspergillus flavus</i> OU 1b) La pulpe contenu dans le produit a été séchée par un processus permettant la montée en température entre 80 et 100°C pendant au moins 45 minutes
<i>Phoenix dactylifera</i> - Datte	Fruits desséchés ou déshydratés à usage autre que personnel	Certificat phytosanitaire	Usage commercial : 1) Pour les fruits comportant la graine, les produits proviennent d'un pays ou une zone certifié exempt de Palm lethal yellowing phytoplasma ET 2a) Les fruits proviennent d'une zone ou d'un site de production certifié exempt de <i>Aspergillus flavus</i> OU 2b) Les produits sont certifiés exempts de <i>Aspergillus flavus</i>
	Fruits desséchés ou déshydratés à usage personnel	Pas de document	
<i>Allium spp.</i> - Dont : ail, ciboule, échalote, oignon, poireau, oignon vert, ciboulette	Bulbes secs non germés	Certificat phytosanitaire	1a) Les produits proviennent d'un pays ou une zone certifié exempt de <i>Peronospora destructor</i> , <i>Urocystis cepulae</i> et <i>Delia antiqua</i> OU 1b) Les produits ont subi un traitement approprié contre les organismes visés OU 1b) Les produits ont été trouvés exempts des organismes cités suite à une inspection visuelle sur un échantillon représentatif

1.4. Champignons

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières
Tous sauf <i>Ganoderma</i> spp.	Champignons séchés	Exempt de document	
<i>Ganoderma</i> spp.	Champignons séchés	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire	1a) Les produits ont été rendus non viable (incapable de se reproduire) par une méthode agréée par la Direction de la biosécurité de Polynésie française OU 1b) Les produits sont autorisés sans traitement s'ils font parties d'un élément constitutif d'un mélange pour soupe

1.5. Légumineuses

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières
<i>Glycine max</i> - Soja	Grains, gousses et légumes secs	Certificat phytosanitaire	1a) Les produits proviennent d'un pays ou une zone certifié exempt de Cowpea Mosaic Virus et Soybean Mosaic Virus OU 1b) Les produits proviennent d'une culture officiellement inspectée durant la saison de production et dont Cowpea Mosaic Virus et Soybean Mosaic Virus n'ont pas été détectés ET 2a) Les produits proviennent d'un pays ou une zone certifié exempt de <i>Phytophthora megasperma</i> f. sp. <i>glycinea</i> OU 2b) Les produits proviennent d'une culture officiellement inspectée durant

			la saison de production et dont <i>Phytophthora megasperma</i> f. sp. <i>glycinea</i> n'a pas été détecté
--	--	--	---

1.6. Fruits à coques

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières
Tous	Noix sans coque destinées à la consommation humaine si les paquets sont de plus de 10 kg.	Certificat phytosanitaire	Un échantillon représentatif a été inspecté visuellement
<i>Corylus spp.</i> - Noisette <i>Macadamia integrifolia</i> - Macadamia <i>Juglans spp.</i> - Noix	Noix entières emballé dans des contenant égale ou supérieur à 2 kg	Certificat phytosanitaire	Un échantillon représentatif a été inspecté visuellement
	Noix entières emballé dans des contenant de moins de 2 kg	Aucun document	Un échantillon représentatif a été inspecté visuellement

1.7. Pollen

L'importation de pollen est autorisée sous forme de gélules ou comprimés. Il doit respecter la réglementation relative à l'importation de miel et produits tirés de l'apiculture. Le pollen non récolté par des abeilles peut être importé sous forme de gélule ou comprimé à condition qu'il en soit fait mention sur le certificat phytosanitaire ou un document du fournisseur ou fabricant.

1.8. Algues et produits en contenant

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières
Algues : <i>Chlorophyta</i> - Aonori <i>Rhodophyta</i> - Nori, Dulse <i>Phaeophyceae</i> - Wakame, Kombu, Fucus	Thalles (s'apparentent à des feuilles) frais	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire	Les algues ont subi l'un des traitements suivants afin d'être rendues non viables (incapable de se reproduire) : - Chauffage dans l'eau à 90 °C pendant au moins 30 minutes - Chauffage à 90 °C pendant au moins une minute suivie par une immersion totale dans du vinaigre - Chauffage à 75 °C pendant 15 minutes suivi par un trempage dans un assaisonnement - Chauffage de tranches fines (jusqu'à 0,05 mm) à 300 °C sur un grill suivi d'un séchage, assaisonnement, découpe Les marchandises doivent être accompagnées par une attestation du fabricant avec les indications du nom et de l'adresse du fabricant, les détails exacts et la date du traitement

1.9. Autres produits

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières
Cyanobactéries séchées : <i>Nostoc spp.</i> - Fat Choy, Fat Chai	Filaments séchés	Permis d'importation et Certificat phytosanitaire ou Attestation du fabricant détaillant les conditions de traitement à la chaleur	Le produit a été chauffé dans un autoclave à 118°C pendant au moins 30 minutes

2. Aliments pour animaux

Conditions générales

- 1) Les aliments pour animaux ne doivent pas héberger de parasites vivants ;
- 2) Les produits doivent être produits et emballés commercialement (sauf pour les foins et pailles) ;
- 3) Pour les aliments contenant des grains entiers ;
 - a. Les grains ne doivent pas être capable de germer ;
 - b. Les produits sont accompagnés d'un certificat phytosanitaire ;
 - c. Ils ne doivent pas contenir d'organismes nuisibles ;
 - d. Contenir moins de 0,15 % du poids en impureté insoluble ;
 - e. Ils doivent être produit et emballé commercialement ;
 - f. Les aliments sont emballés de manière à ce qu'aucune contamination ne soit possible après emballage ;
 - g. Les aliments contenant des produits d'origine animales doivent respecter les conditions zoosanitaires et peuvent exiger un certificat zoosanitaire,
 - h. Les produits OGM sont identifiés.
- 4) Les aliments hautement transformés sont dispensés de documents phytosanitaires (ex : granulés, batonnets friandises, biscuits, barres de céréales).

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
Algues : <i>Chlorophyta</i> <i>Rhodophyta</i> <i>Phaeophyceae</i>	Frondes et/ou thalles entiers	Permis d'importation et certificat phytosanitaire	Les algues ont été rendues non viables (incapable de se reproduire) : 1a) Par chauffage à une température minimale de 71°C pendant au moins 10 minutes ou par ultracentrifugation OU 1b) Par irradiation à 25 kGy OU 1c) Par une autre méthode préalablement agréée par le service chargé de la biosécurité de Polynésie française

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
Céréales, oléagineux, protéagineux, chaux et autres grains (sauf grains de Zea mays - Maïs)	Mélange de grains entiers	Permis d'importation (si grains entier) et Certificat phytosanitaire	1) Les formulations ne contiennent pas de produits médicamenteux, tels que l'amprolium ou la bacitracine ET 2) Si l'aliment contient des grains de tournesol (<i>Helianthus annuus</i>), de maïs (<i>Zea mays</i>), de luzerne (<i>Medicago sativa</i>), ces derniers doivent respecter les exigences spécifiques à chaque espèce
<i>Zea mays</i> - Maïs	Sous toutes formes	Permis d'importation (si grains entier) et Certificat phytosanitaire	1a) Les grains sont non entiers OU 1b) Les grains ont subi un process ou un traitement rendant les grains non viables (incapable de germer) OU 1c) Les grains sont certifiés exempts de <i>Pantoea stewartii</i> et <i>Acidovorax avenae</i> OU 1d) Les grains ont été produits dans un pays ou un site de production certifié exempt de <i>Pantoea stewartii</i> et <i>Acidovorax avenae</i> ET 2a) Les grains proviennent d'un pays ou d'une zone certifié exempt de <i>Prostephanus truncatus</i> et de <i>Trogoderma granarium</i> OU 2b) Les grains ont été traitement par fumigation avant embarquement des marchandises ET 3a) Les grains ont été produit dans un pays ou un site de production certifié exempt de <i>Ustilago maydis</i> (charbon du maïs), <i>Sphacelotheca reiliana</i> , <i>Peronosclerospora maydis</i> , <i>P. sorghi</i> , <i>P. sacchari</i> , <i>P. philippinensis</i> OU 3b) Les grains de maïs ont subi un traitement de dévitalisation les rendant incapables de germer par la chaleur d'au moins 130°C pendant 30 minutes OU 3c) Les grains ont subi un traitement à la chaleur à au moins 85°C pendant

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
			au moins 15 heures OU 3d) L'envoi ne contient pas de grain viable
<i>Helianthus annuus</i> - Tournesol	Sous toutes formes Grains entiers	Permis d'importation (si grains entier) et Certificat phytosanitaire	1a) Les grains sont non entiers OU 1b) Les grains ont subi un process ou un traitement permettant d'éviter la germination des grains OU 1c) Les grains sont exempts de <i>Plasmopara halstedii</i> OU 1d) Les grains ont été produits dans un pays ou un site de production certifié exempt de <i>Plasmopara halstedii</i>
<i>Medicago sativa</i> - Luzerne, alfafa	Sous toutes formes Grains entiers	Permis d'importation (si grains entier) et Certificat phytosanitaire	1a) Les grains sont non entiers OU 1b) Les grains ont subi un processus ou un traitement permettant d'éviter la germination des grains OU 1c) Les grains sont exempts de <i>Ditylenchus dipsaci</i> OU 1d) Les grains ont été produits dans un pays ou un site de production certifié exempt de <i>Ditylenchus dipsaci</i>
<i>Glycine max</i> - Soja	Grains entiers	Permis d'importation (si grains entier) et Certificat phytosanitaire	1a) Les grains ont été produits dans un pays ou une zone certifié exempt de <i>Phytophthora megasperma</i> f. sp. <i>glycinea</i> OU 1b) Les grains sont exempts de <i>Phytophthora megasperma</i> f.sp. <i>glycinea</i> OU 1c) Les grains ont été produits sur un site de production inspectée durant la saison de production et <i>Phytophthora megasperma</i> f. sp. <i>glycinea</i> n'a pas été détecté ET 2a) Les grains proviennent d'un pays ou d'un site de production certifié

Produits Nom scientifique - Nom vernaculaire	Formes	Documents phytosanitaires	Conditions particulières devant figurer sur le certificat phytosanitaire
			exempt de Cowpea Mosaic Virus et Soybean Mosaic Virus OU 2b) Les grains sont certifiés exempts de Cowpea Mosaic Virus et Soybean Mosaic Virus OU 2c) Les grains ont été produits sur un site de production inspectée durant la saison de production et Cowpea Mosaic Virus et Soybean Mosaic Virus n'ont pas été détectés
Foin, paille, sainfoin, luzerne, trèfle	En botte, cerclé	Certificat phytosanitaire	